



# Bien vivre au lac

Un bulletin publié par la MRC de Sept-Rivières destiné aux citoyens du lac Daigle

## Mot du directeur général



Bonjour,

Comme vous l'avez sûrement appris par les médias, je viens à peine d'entrer en fonction.

Les premières semaines furent bien chargées. Beaucoup de dossiers demandant des interventions rapides mobilisèrent une bonne partie de mon temps.

Mon expérience passée, jumelée à une bonne connaissance du milieu, ainsi qu'un accueil chaleureux de la part des employés ont grandement facilité mon intégration au sein de la MRC. Je dois cependant vous avouer que je ne connais pas très bien votre secteur, mis à part quelques échanges dans le passé avec votre représentant, monsieur Stéa et le traitement de différents dossiers, comme l'étude du

lac ou les contrats de services.

J'ai par contre déjà fait une visite avec notre inspectrice régionale, madame Marie-Claude Dubé, afin de me familiariser un peu plus avec les infrastructures. Malheureusement, je n'ai eu que très peu de contact humain avec vous. Mais déjà, je peux vous assurer que l'équipe en place à la MRC fait tout son possible pour vous donner les meilleurs services aux coûts les plus raisonnables.

Notre équipe demeure à l'écoute de vos besoins tout en respectant les budgets qui nous sont alloués.

J'espère avoir la chance de vous rencontrer et échanger avec vous dans un avenir rapproché.

Salutations,

  
Alain Lapierre, directeur général

## Démasquez les RDD!

Qu'ont en commun appareils électroniques, huiles usées, piles, eau de javel, peinture, médicaments et vernis à ongles? Ces produits d'usage courant sont des résidus domestiques dangereux (RDD) et ne doivent pas être jetés à la poubelle.

Contaminants pour l'environnement, corrosifs, inflammables, toxiques ou explosifs, les RDD sont une menace pour notre santé et celle de l'environnement. Par exemple, un seul litre d'huile usée déversée dans la nature ou dans l'égout peut contaminer des milliers de litres d'eau potable! Les RDD doivent donc être utilisés, entreposés et éliminés de façon sécuritaire.

Comment s'en départir? Vous êtes invité à déposer vos restes de peinture, huiles usées, contenants et filtres ainsi que les batteries de voiture, le matériel informatique et les pneus à la Déchetterie du lieu d'enfouissement technique de Sept-Îles. Ces matières et tous les autres RDD sont quant à eux acceptés au Dépôt permanent de Résidus Domestiques Dangereux de la Ville de Sept-Îles, situé au Complexe des travaux publics, 601, boulevard des Montagnais – extrémité nord du stationnement.

## Des trucs simples :

- Évitez d'acheter des produits marqués de pictogramme de danger potentiel;
- Remplacez les produits nettoyants toxiques par des produits biologiques ou des recettes maison;
- Achetez le format requis des produits dangereux afin de ne pas entreposer de surplus;
- Rapportez vos médicaments inutilisés ou périmés à la pharmacie.
- Offrez vos surplus de peinture à vos amis;
- Achetez de la peinture recyclée;
- Conservez les RDD dans leur contenant original;
- Utilisez des piles rechargeables plutôt que des piles à usage unique.



## Nouvelles en bref :

### Collecte des matières résiduelles

Pour l'année 2009-2010, la collecte des ordures et du recyclage au lac Daigle continuera d'avoir lieu les mercredis. L'horaire détaillé a été transmis à tous les propriétaires.

Les bacs bleus et verts doivent demeurer sur les lots auxquels ils sont destinés. Les bacs sont la propriété de la MRC de Sept-Rivières.

### Prochaines sessions régulières du Conseil de la MRC

- 12 mai 2009 à 16 h 30
- 16 juin 2009 à 16 h 30
- 21 juillet 2009 à 16 h 30

### Travaux de voirie

Comme par les années passées, la MRC procèdera à des travaux de voirie sur le chemin du lac Daigle.

Suite à la fonte de la neige, des travaux de nivellement des accotements et de balayage de la chaussée seront faits. Par la suite, des travaux de réparation de la chaussée seront effectués.

\*\*\*\*\*

...N'hésitez pas à communiquer avec la MRC pour toutes questions relatives aux services municipaux, à l'environnement ou à la sécurité de la population du lac Daigle. (Voir les coordonnées au verso.)

## La végétalisation des bandes riveraines

C'est reconnu, les végétaux sont essentiels à la vie. Ils sont tout aussi indispensables à la sauvegarde de nos cours d'eau et à la protection de leur qualité.

La végétalisation est l'un des gestes simples qui vous permettra de préserver cet héritage et de participer concrètement à :

- L'amélioration de votre environnement;
- La protection de la qualité de l'eau du lac;
- La préservation de la faune et de la flore.

Trois options sont possibles pour la végétalisation des bandes riveraines :

1. Cessez de tondre le gazon et laissez la nature suivre son cours. Vous avez toujours la possibilité de maintenir une « fenêtre » sur le plan d'eau.
2. Complétez la régénération naturelle existante en faisant certaines plantations et en reproduisant les assemblages de végétaux indigènes présents sur le pourtour du plan d'eau.
3. Créez un aménagement composé prioritairement d'espèces indigènes, variées et adaptées aux rives.

Lorsqu'on planifie un aménagement, il y a deux principes à respecter :

1. Choisir la bonne plante au bon endroit, en considérant, notamment, la rusticité, la pente, la localisation, le type de sol et l'ensoleillement.
2. Choisir des végétaux diversifiés en tailles et en espèces différentes (herbacées, arbustes et arbres), aura pour effet d'atténuer le vent, de permettre aux racines de s'étendre à diverses profondeurs (meilleures filtration des sédiments et stabilisation du sol), ainsi que d'offrir abri et nourriture à la faune.

Pour en savoir plus, consultez le *Répertoire des végétaux recommandés pour la végétalisation des bandes riveraines du Québec*. Ce répertoire présente 19 caractéristiques qui vous aideront à choisir la bonne plante au bon endroit.

Le répertoire est disponible sur les sites de la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec au [www.fihq.qc.ca](http://www.fihq.qc.ca), du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au [www.mddep.gouv.qc.ca](http://www.mddep.gouv.qc.ca) et de l'Association québécoise des producteurs en pépinière au [www.aqpq.org](http://www.aqpq.org). La version papier peut être commandée en communiquant avec les organismes.

### ...Quelques végétaux recommandés en milieu riverain



Sorbier d'amérique



Bouleau gris



Cornouiller rugueux



Rosier aciculaire



Iris versicolore



Rudbeckie laciniée

## Étude environnementale du lac Daigle

Les résultats de l'étude environnementale du lac Daigle, volet hydrogéologie et bilan hydrique, ont été rendus publics par la MRC à la session du 17 février dernier.

Tel que prévu, une rencontre d'information a été organisée au Centre communautaire Jean-Luc-Lefrançois, le 17 mars dernier, à laquelle une trentaine de citoyens ont participé.

Si vous n'avez pu assister à la rencontre d'information ou si vous désirez plus d'informations relatives à l'étude, communiquez avec la direction générale de la MRC. Un document synthèse est disponible au bureau de la MRC. Il est également possible de consulter le rapport.

Nous remercions les citoyens pour leur collaboration à cette étude dont les travaux ont débuté en novembre 2007.



... Pour nous joindre

### MRC de Sept-Rivières

106, rue Napoléon, bureau 400  
Sept-Îles (Québec) G4R 3L7

Tél. : 418 962-1900  
Télec. : 418 962-3365  
[mrcsept@globetrotter.net](mailto:mrcsept@globetrotter.net)

Heures d'ouverture de nos bureaux :

- Lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
- Vendredi de 8 h 30 à 12 h